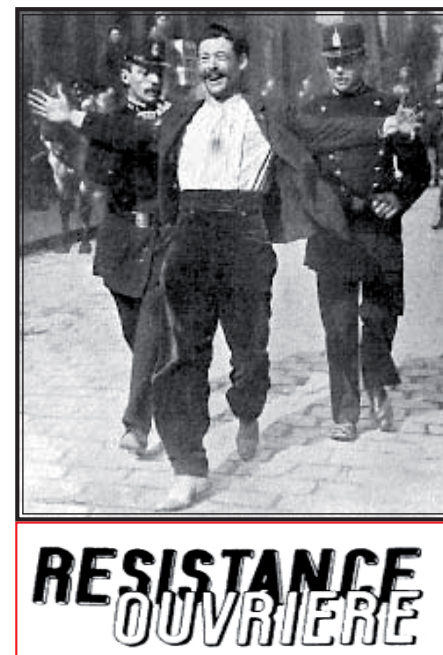


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Supplément au numéro 744-745 - Mars 2024 - 60^{ème} année - 1,50 euro



Le Retraité C.G.T.-FO 44

Édito

Jusqu'ou iront-ils ?



Par Claire Compain
Présidente de l'UDR 44

Le Président de la République vient de déclarer au cours d'une Conférence réunissant des chefs d'État étrangers « qu'il ne faut rien exclure », y compris l'envoi de troupes en Ukraine. Nos enfants ? Nos petits enfants ? Impensable ! Intolérable ! La déclaration constitutive de la C.G.T.-FO adoptée le 13 avril 1948 aborde cette question : « le syndicalisme doit exercer son action constante pour porter au maximum de justice sociale le niveau de la condition ouvrière. Rien de cela n'est possible dans un monde en état actif ou latent de conflit armé. Le syndicalisme a pour devoir de se consacrer à la sauvegarde de la paix. » En prenant position pour le cessez-le-feu partout dans le monde en particulier en Palestine, nous ne faisons que rester fidèles à nos origines. Cette question est discutée dans le syndicat et c'est bien normal tant la situation est nouvelle pour les adhérents. La guerre n'aurait pas de conséquence sur notre

quotidien, sur les revendications de nos mandants ? L'augmentation de l'énergie, de l'inflation, de l'alimentation n'est-elle pas liée à la guerre en Ukraine ? Lorsque le gouvernement livre des armes aux belligérants, n'organise-t-il pas en même temps l'austérité pour l'École publique, l'Hôpital, les Services publics et la Sécurité sociale ? Il ne leur suffit pas d'avoir - grâce au 49.3 au mépris du parlement - obligé les salariés à travailler deux ans de plus alors même que 94 % d'entre eux rejetaient cette contre-réforme. Dans son discours de politique générale le 30 janvier dernier, Gabriel Attal en remet une couche : « Nous considérons que la retraite doit toujours rester le fruit du travail et donc nous proposerons la bascule de l'Allocation Solidarité spécifique (ASS) au RSA et la suppression de cette allocation. » Non Monsieur Attal, la retraite dans les ordonnances de 1945 prend en compte les périodes cotisées et les périodes durant lesquelles les assurés ont été empêchés de travailler (maladie, invalidité, maternité, service militaire...), assimilées à des périodes d'assurance auxquelles s'ajoutent les périodes de chômage avec la création de l'assurance chômage. C'est la Sécurité sociale de 1945 que Gabriel Attal remet en cause. Il ne suffit pas que le patronat

licencie dans des plans sociaux les salariés de plus de 55 ans. Ils veulent maintenant leur supprimer la validation que permettait l'ASS. En les basculant dans le RSA, ils leur suppriment la possibilité de valider des trimestres et reculent d'autant leur possibilité de faire valoir leur droit à la retraite ! Avec une durée de cotisations qui ne cesse d'augmenter et un recul de l'âge de départ, comment vont vivre ces personnes ? Et ça continue : dans la négociation sur le travail des seniors, il est proposé :
▶ Que les salariés épargnent leurs congés ou leurs heures supplémentaires en y renonçant !
▶ Qu'ils financent eux-mêmes leur projet de formation de reconversion, etc.
Jusqu'ou iront-ils ? Et on apprend que Madame Borne,

avant de partir, a confié au Conseil d'Orientation des retraites* (COR) une mission : « moderniser les droits familiaux ». C'est quoi les droits familiaux ?
▶ Les 8 trimestres par enfant pour les femmes dans le régime général. Droit indispensable pour les femmes pour pouvoir partir à l'âge légal, surtout que celui-ci ne cesse de reculer exigeant toujours plus de durée de cotisations ;
▶ La majoration de 10 % pour les parents ayant élevé 3 enfants ;
▶ La pension de réversion. Pour monsieur Dussopt ces droits « deviennent moins utiles et moins pertinents ». Honte à eux ! Ne touchez pas à nos droits ! Pouvoir d'achat (Lire P.4), accès aux soins, Services publics (Lire P.4), Sécurité sociale (Lire P.2). Les retraités alerteront une nouvelle fois les pouvoirs publics le 26 mars prochain en manifestant à Saint-Nazaire et à Nantes contre la détérioration de leurs conditions de vie.

Toutes ces questions seront au cœur des débats le 11 avril prochain à Ancenis lors du XI^{ème} congrès de l'Union départementale des retraités de Loire-Atlantique, sous la Présidence de Paul Barbier - Secrétaire général adjoint de l'Union confédérale des retraités- et de Michel Le Roc'h, Secrétaire général de l'Union départementale Force-Ouvrière de Loire Atlantique. C'est le congrès de tous les retraités FO. Tous les retraités y ont leur place ■

*Le COR qui depuis fin octobre 2023 est désormais présidé par Gilbert, ami de Monsieur Macron, ancien directeur de la Banque de France, qui a activement défendu la contre-réforme des retraites.

Le gouvernement entend faire payer la revalorisation du minimum contributif par les retraités eux-mêmes via leurs retraites complémentaires !

Nouvelle hausse du gaz au 1^{er} juillet 2024



La Sécu elle est à nous, on s'est battu pour la gagner, on se bat pour la garder !

(Lire P.2)

Les assemblées générales

Association des retraités d'Ancenis Saint-Géréon

Retraités de Saint-Nazaire

Retraités de la Basse Loire

Retraités de la DCNS

Les Cheminots

Organismes sociaux et Divers

Électriciens et Gaziers

(Lire P.3)

Conférence départementale Acte II - École inclusive Intervention de l'UDR FO 44



Manifestation le 26 mars Pour défendre notre pouvoir d'achat



(Lire P.4)

XI^{ème} congrès de l'Union départementale des retraités FO 44

Jeudi 11 avril 2024
à partir de 8 heures 40

Salle LA LOIRE
Espace Édouard Landrain - 44150 Saint-Géréon

Tous les retraités Force Ouvrière du département de Loire-Atlantique sont invités à y participer

Inscription auprès de votre responsable d'association ou section de retraités ou directement auprès de l'UDR FO 44 : ☎ 06 82 34 64 50 ou par M@il : compain.claire@orange.fr

Le congrès sera suivi d'un repas fraternel pour un montant de 17 euros à régler auprès de vos responsables ou à adresser à l'UDR FO 44 - 2 Place de la gare de l'État- 44200 Nantes.

La vie de l'UDR FO 44

Le gouvernement entend faire payer la revalorisation du minimum contributif par les retraités eux-mêmes via leurs retraites complémentaires !

Alors que 94 % des actifs s'opposaient à la contre-réforme des retraites imposée finalement par le 49.3, alors que des millions manifestaient dans toutes les villes de France pour en exiger le retrait, le gouvernement a sorti de son chapeau la proposition de revalorisation des petites retraites, avec le slogan « pas de retraite inférieure à 1 200 € » pour une carrière complète, pour tenter de calmer le jeu.

Qu'en est-il de cette promesse ? Macron-Borne-Dussopt ont menti sur la revalorisation du Minimum Contributif* (Mico) servi par le régime général : Ouest-France, dans son édition du 1^{er} mars 2024, fait le point à partir d'une étude de chercheurs du Ministère de la Santé. Le gain moyen, selon eux, est de 30 € bruts mensuels pour les nouveaux bénéficiaires du MICO. Macron promettait une retraite minimale à 1 200 €. Faux nous dit

l'étude du ministère qui précise qu'ils peuvent espérer parvenir à 1 200 € s'ils ont une carrière complète et en tenant compte de la retraite complémentaire... Il s'agit de mensonges au nom desquels le gouvernement exige que les régimes de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO participent au financement de cette revalorisation.

Or dans l'accord signé par les organisations syndicales ouvrières et patronales, le préambule précise : « les ressources du régime ne doivent être mobilisées que pour financer les prestations dont il assure le service à ses affiliés ». Clairement, que les cotisations du régime ne peuvent servir que pour les prestations de ce régime, servies aux affiliés de l'AGIRC-ARRCO.

Dans la mesure où le MICO ne concerne que les régimes de base et du fait que la retraite complémentaire du Privé est un

régime à cotisation définie (régime à points) qui ignore toute notion de minimum, l'AGIRC-ARRCO n'a rien à payer pour le minimum contributif. Par contre, elle peut très bien augmenter les retraites complémentaires, en commençant à baisser la valeur d'achat du point dont on peut remarquer qu'elle ne cesse d'augmenter. Si l'augmentation annuelle de salaire est inférieure à l'augmentation de la valeur d'achat du point (+ 4,6 % pour 2024), le salarié aura moins de points que l'année précédente.

À terme, on assiste à une baisse du montant des retraites complémentaires.

1 200 euros : Mensonge pur et simple et en plus, le gouvernement entend le faire payer par ... les retraités ! ■

Claire Compain

Montant du MICO : quelques chiffres ...

Le minimum contributif s'ajoute aux pensions de base et complémentaires (qui doivent préalablement être liquidées.)

Le total ne peut dépasser 1 352,23 euros bruts par mois depuis le 1^{er} mai 2023.

En cas de dépassement, le MICO est réduit d'autant.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, le

MICO a été porté à 709,13 euros par mois et le MICO « majoré » à 847,57 euros (pour les assurés qui réunissent au moins 120 trimestres au régime général).

Pour les droits liquidés avant le 1^{er} septembre 2023, la majoration est de 100 euros par mois si l'assuré a au moins 120 trimestres au régime général. La somme de la pension

du régime de base concerné et de la majoration est plafonnée à 848 euros par mois, proratisée en fonction de la durée d'assurance validée. Selon le Directeur de la CNAV, la moyenne servie se situe autour de 50 euros et ce, pour 500 000 personnes sur 1,7 million de retraités qui touchent le MICO.

Nouvelle hausse du gaz au 1^{er} juillet 2024

Chronologie :

Le gouvernement a augmenté la Taxe Intérieure de Consommation de Gaz Naturel (TICGN) au 1^{er} janvier 2024, non ressentie par le consommateur car dans le même temps le prix du gaz sur le marché de l'énergie a fortement baissé.

La destination de cette taxe a pour but de soutenir la transition énergétique en finançant les aides de lutte contre la précarité énergétique (au travers du chèque énergie) et le développement des énergies renouvelables. En finalité, c'est bien l'utilisateur qui finance la précarité énergétique et les énergies renouvelables (c'est vrai aussi pour l'électricité) !

Hélas, le gouvernement annonce une nouvelle hausse au 1^{er} juillet 2024 qui sera, selon l'utilisation des ménages, comprise entre 5,5 % (pour celles et ceux qui utilisent le gaz pour leur chauffage) et 10,4 % (pour l'utilisation de l'eau chaude et la cuisson). La hausse de cette taxe Accès des Tiers au Réseau de Distribution du gaz naturel (ATRD) est essentiellement liée aux coûts d'entretien et d'acheminement du

gaz, à la perte de 110 000 foyers raccordés au gaz naturel entre 2018 et 2023, et à la sobriété énergétique des usagers qui a entraîné une perte des revenus du distributeur gaz GRDF (la quasi majorité des réseaux) et des entreprises locales de distribution (5% des réseaux) qui gèrent certains réseaux gaz, en particulier dans l'Ouest. C'est un effet de rattrapage car le bouclier

tarifaire, mis en place avait gelé ce « tarif pour les réseaux ».

La répercussion de cette hausse sur les factures se fera quel que soit le fournisseur gaz naturel ou le type de contrat de chacun ! Cette nouvelle hausse viendra donc s'ajouter au doublement de la taxe TICGN du 1^{er} janvier 2024 ! ■

Michel de Sadeleer



Cela se passe de commentaire...



Devenez agent de sécurité événementiel pour les Jeux Olympiques et Paralympiques !

Vous êtes retraité et souhaitez reprendre un emploi ? Vous vous demandez quelle opportunité pourrait vous enthousiasmer ?

Et si vous deveniez agents de sécurité événementiels à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ? Une formation courte et financée, une prime à la clé et une garantie d'être au cœur d'un événement hors du commun !

Cumulez un emploi et ma retraite

Votre reprise d'activité s'effectuera dans le cadre du dispositif cumul emploi-retraite. Depuis l'application de la réforme des retraites en septembre 2023, si vous travaillez dans le cadre de ce dispositif, vous pourrez bénéficier de nouveaux droits retraite.

Nouveaux seuils déterminant le montant de votre CSG, CRDS, Casa



À compter du 1^{er} janvier 2024, les limites de revenus déterminant le % de CSG, la CRDS et la Casa sont modifiées depuis le 1^{er} janvier 2024. Ils augmentent de 5,3%.

Les effets sur vos retraites (de base et complémentaires) dépendent

de votre revenu fiscal de référence 2023 sur vos revenus de 2022 et de votre nombre de parts fiscales .

■ Pour la CSG, ils s'établissent ainsi :

Parts de quotient familial	Exonération de CSG	CSG de 3,8 % (1)	CSG de 6,6 %	CSG de 8,3 %
1	RFR ≤ 12 230 €	12 231 € ≥ RFR ≤ 15 988 €	15 989 € ≥ RFR ≤ 24 812 €	RFR > 24 812 €
1,5	RFR ≤ 15 495 €	15 496 € ≥ RFR ≤ 20 257 €	20 258 € ≥ RFR ≤ 31 435 €	RFR > 31 435 €
2	RFR ≤ 18 760 €	18 761 € ≥ RFR ≤ 24 525 €	24 526 € ≥ RFR ≤ 38 059 €	RFR > 38 059 €

Attention : une augmentation de la CSG (passage de 3,8 à 6,6 par exemple) va entraîner une baisse du montant net de la pension.

Les assurés qui se voient appliqués un taux de CSG de 3,8% sont

nécessairement des assurés dont les ressources sont très faibles. Pourtant ce ceux eux qui risquent d'être privés de revalorisation s'ils changent de taux !

(1) Si votre RFR de 2022 dépasse ces limites, vous bénéficierez malgré tout de la CSG réduite en 2024 si votre RFR de 2021 ne les dépasse pas.

■ Taux de CRDS et de CASA sur les pensions de retraite de 2024 :

	Exonération de CSG	CSG de 3,8 % (1)	CSG de 6,6 %	CSG de 8,3 %
CRDS	Exonération	0,5 %	0,5 %	0,5 %
CASA	Exonération	Exonération	0,3 %	0,3 %

La Sécu elle est à nous, on s'est battu pour la gagner, on se bat pour la garder !

Tordons le coup à l'affirmation selon laquelle « la Sécurité Sociale ne cesse de se désengager sur les mutuelles ».

Non c'est le gouvernement qui oblige la Sécurité sociale à ne plus rembourser certains soins (optique, dentaire, prothèses auditives...) car depuis les ordonnances Juppé de 1996, la Sécurité sociale applique les décisions de l'État.

La preuve, le Conseil de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, réuni le 1^{er} février 2024, s'est majoritairement prononcé contre le doublement des franchises et participations forfaitaires aux soins de santé par 20 voix contre, 8 pour (le MEDEF) et 2 ont pris acte, qui va néanmoins s'appliquer au 1^{er} avril 2024.

C'est là une remise en cause de l'esprit même des ordonnances des 6 et 19 octobre 1945 qui entendaient protéger les assurés du poids des dépenses de santé.

In fine, c'est l'assuré qui règlera la facture par l'augmentation de ses cotisations à sa complémentaire qui tourne cette année autour de 8 %.

L'UDR FO 44 en a fait la fâcheuse expérience. Elle avait signé un

contrat de groupe avec une complémentaire pour ses syndiqués et a vu ses cotisations augmentées de 30,15 % en 3 ans.

L'Association UFC-Que choisit de publier une étude d'où il ressort que les frais de gestion des complémentaires varient entre 10 % (Pro BTP) et 25 % (AESIO, MMA, MACIF...) quand les frais de gestion de l'Assurance maladie sont autour de 4%* !

Il est évident que le désengagement de la Sécurité sociale au profit des complémentaires, décrété par le gouvernement, participe de l'œuvre de destruction menée contre notre Sécurité sociale depuis des années. L'État exonère chaque année un peu plus les employeurs de leurs cotisations sociales - partie du salaire des salariés - à hauteur de 80 milliards en 2022 ! et remplace toujours un peu plus les cotisations par des taxes et autres formes d'impôt comme la CSG.

* Nous revendiquons que les rémunérations des personnels soient sensiblement augmentées !

L'OS - L'Ouest Syndicaliste
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 60^{ème} année
Membre fondateur : A. Hébert - Directeur : M. Le Roc'h
Rédacteur en chef : A. Leclerc
CPPAP : 0521.S.07829
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 PI de la Gare de l'État, 44200 Nantes
Tél.02 28 44 19 00 - Site : force-ouvriere44.fr - ouestsyndicaliste@fo44.fr

■ L'association des retraités d'Ancenis Saint-Géréon a tenu son Assemblée générale le 26 janvier



L'Assemblée Générale de l'association des Retraités d'Ancenis Saint-Géréon s'est tenue le 26 janvier 2024, sous la présidence du Secrétaire de l'Union locale Serge Richard. Le rapport d'activité de l'association, présenté par Lucien Blout, a été approuvé par tous les participants, tout comme le rapport financier du trésorier, Dominique Lamour. Après les interventions de Yann Couroussé, secrétaire-adjoint de l'Union départementale FO et de Claire Compain, présidente de l'UDR FO 44, la discussion s'est menée sur la résolution adoptée par l'assemblée qui a voulu insister, entre autres, sur la dégradation inquiétante de notre système de santé dont les menaces qui pèsent sur l'hôpital d'Ancenis sont

l'illustration : menace sur le service maternité dont la fermeture entraînerait la disparition de l'hôpital d'Ancenis et sur le service des urgences qui n'est plus continu 24h sur 24. L'intervention du délégué central FO de Manitou, Pierre-Louis Montaudon, a été particulièrement appréciée par les participants dont plus des 2/3 sont des anciens de Manitou. Il a expliqué comment la nouvelle convention collective de la Métallurgie pénalise finalement surtout les salariés des boîtes où le combat syndical avait permis comme à Manitou d'obtenir des avantages substantiels. On a même eu un article dans l'Écho d'Ancenis !

■ Lucien Blout

■ Les retraités de la Basse-Loire réunis en AG tiennent bon !



L'Assemblée générale 2024, qui s'est tenue le 1^{er} février, peut être qualifiée de bon millésime puisque les intervenants ont pu fournir les infos diverses qui intéressaient les camarades présents et ont su aussi répondre à leurs questions. Nos invités, Claire Compain pour l'Union départementale des Retraités et Pierre-Louis Montaudon pour l'Union départementale FO 44, ont fortement participé à cette réussite par leurs infos et

propos réalistes. Guy Drouaud a, quant à lui afin de mieux défendre nos acquis sociaux, souhaité une cohésion syndicale européenne à l'instar de nos agriculteurs. Nous tenons bon ! Car malgré un départ et un 1/3 sortant, trois nouveaux nous permettent de compter 45 adhérents.

■ Guy Drouaud

■ Assemblée générale des actifs et retraités du syndicat FO des Cheminots de Nantes



Les Cheminots se sont réunis en Assemblée générale du syndicat de Nantes, vendredi 19 janvier, avec la participation de Philippe Herbeck - secrétaire général de la Fédération-Michel Le Roc'h - secrétaire général de l'Union départementale FO44 - Monique Renaud, -représentante de l'UDR FO 44 - et Éric Théotec, secrétaire du syndicat.

En ce qui concerne les retraités, Gérard Le Mauff a rappelé que l'augmentation au 1^{er} janvier des pensions de 5,3 % est largement insuffisante pour combler des années de retard.

Autre sujet préoccupant, la Caisse de prévoyance et de retraite : la loi de financement de la Sécurité sociale 2024 du 26 décembre 2023 a modifié deux articles du code de la SS concernant notre régime (L 134 -1 et L 134-3) en transférant à la CNAV le versement de la subvention d'équilibre - démographique - de notre régime, et de tous les autres régimes

spéciaux (en asséchant au passage leurs fonds propres). Ce nouveau désengagement de l'État pourrait bien avoir des conséquences plus que « de pure forme ».

Qui plus est, le fonds de financement des prestations spécifiques, interne à notre caisse, est aujourd'hui menacé. Une démarche est en cours auprès de l'État pour assurer leur pérennité, selon des dispositions prévues par « l'accord de méthode » sur la complémentaire santé, signé par CFDT UNSA et Sud. À suivre de très près !

Pour conclure son introduction à la discussion, il s'est dit inquiet du climat actuel, ciblant des boucs émissaires, liberticide, « bruits de bottes » guerres et massacres de civils, d'enfants au moyen orient, sans réactions confédérales selon lui, à la hauteur de la tradition syndicale pacifiste.

■ Gérard Le Mauff

■ Retraités de Saint-Nazaire

Une Assemblée générale revendicative et pour le cessez-le-feu à Gaza, en Ukraine et partout dans le monde.



L'Assemblée générale annuelle du 22 février 2024 a réuni une cinquantaine de camarades qui ont adopté à l'unanimité le rapport d'activité et d'orientation, le rapport financier dans lequel le trésorier a souligné la progression de 9,8 % du nombre d'adhérents en 2023.

La motion de l'Assemblée générale a suscité une large discussion et plusieurs amendements proposés par les camarades ont été retenus. Adoptée à l'unanimité, cette motion rappelle les positions au regard de l'actualité et les revendications des retraités FO de Saint-Nazaire et sa région.

Ils « soutiennent pleinement » toutes les actions de grève revendicative et « condamnent le projet gouvernemental de remise en cause du droit de grève ».

Ils rappellent leurs revendications sur le pouvoir d'achat - « + 10% d'augmentation des retraites » -, la défense du service public hospitalier, des EHPAD, l'abrogation des franchises médicales, etc...

Ils se prononcent pour « la paix dans le monde, le cessez-le-feu immédiat et définitif à Gaza, en Ukraine et dans tous les autres conflits à travers le monde, l'abrogation de la loi dite Asile-Immigration, le blocage des produits de premières nécessité » ou encore « l'abrogation de la contre-réforme portant la retraite à 64 ans ».

Ils inscrivent la journée de mobilisation des retraités du 26 Mars dans le « Tous ensemble pour gagner ».

■ Jean-Marc Perez

■ Les retraités de la DCNS se sont réunis le jeudi 22 février en Assemblée générale

Dix retraités étaient présents. La première remarque a été de constater la diminution de notre effectif : 19 au total. Nous avons évoqué la situation générale en particulier la campagne de pétition exigeant l'augmentation immédiate des pensions. Pendant ce temps, les prix de l'alimentation ne cessent de grimper ainsi que ceux de l'énergie.

En même temps les grandes entreprises versent des milliards d'euros à leurs actionnaires.

Les 9 organisations de retraités invitent l'ensemble des retraités à dire : STOP ! en signant la pétition.

Alors que le gouvernement s'attaque au statut

de la fonction publique, refuse de revaloriser le point d'indice, nos fédéraux ne baissent pas les bras pour défendre actifs et retraités.

La discussion s'est poursuivie sur la loi « Immigration » et la fin de l'accès à un logement d'urgence.

Cette loi, si elle devait être appliquée, générerait toujours plus d'injustice. Les retraités de la DCNS ont réaffirmé leur opposition à cette loi et à sa promulgation. Exigeons le retrait de cette loi.

Le rapport de trésorerie de la section reste stable et a été voté à l'unanimité. La séance s'est terminée autour du verre de l'amitié.

■ Jean-Jacques Betty

■ Retraités FO des Organismes sociaux et Divers L'assemblée générale s'est tenue le 12 février

Une vingtaine de retraités FO des Organismes sociaux et des organismes divers se sont réunis le 12 février à l'Union départementale.

Après un tour d'horizon sur la situation générale, une discussion s'est entamée sur les conséquences du piratage des données VIAMEDIS et ALMERYS concernant 33 millions d'assurés, dont ceux du groupe VYV ou de Malakoff Humanis, complémentaires santé des retraités de la Sécurité Sociale et

de Pôle emploi. Une des conséquences est le refus par certains professionnels de santé d'accepter le tiers payant.

Les adhérents ont fait part de leur indignation de voir la CAF se transformer en outil de propagande du Service National Universel (SNU) auprès des familles. Il a été décidé d'en saisir les administrateurs FO.

Les discussions se sont prolongées autour du verre de l'amitié.

■ Monique Renaud

■ Les retraités FO Électriciens et Gaziers ont tenu leur assemblée générale le 7 mars



L'Assemblée générale du Groupement des Retraité(e)s 44/85 des Électriciens et Gaziers s'est tenue le jeudi 7 mars, à Basse-Goulaine, en présence de Claire Compain, Présidente de l'UDR 44. Dans une ambiance dynamique et fraternelle, les participant.e.s ont réaffirmé qu'ils étaient prêt.e.s à aller dans la rue pour défendre leurs droits avec leur UDR 44 dont elles ou ils sont partie intégrante !

■ Michel De Sadeleer



■ Assemblée générale des Retraités des Territoriaux
21 mars 2024 à 14 heures 30
À l'UD FO 44 - 2, pl. de la Gare de l'État à Nantes

■ Conférence départementale / Acte II École inclusive

● Intervention UDR FO 44 - 12 janvier 2024



« Je vous apporte le salut fraternel de l'Union départementale des retraités Force-Ouvrière de Loire-Atlantique au nom de laquelle j'interviens aujourd'hui. J'écoute ce que vous décrivez et je veux simplement vous dire que la « politique d'inclusion » ne concerne pas seulement l'école.

C'est ainsi que le gouvernement met en œuvre pour les personnes âgées un plan d'« habitat inclusif ». Sur le seul département de Loire-Atlantique, ce sont 3,2 millions d'euros qui sont consacrés par un aux porteurs de projets d'« habitat inclusif ». Cette somme est financée pour les 4/5 par la Caisse nationale de la Solidarité et de l'Autonomie qui, je veux le rappeler ici, n'est pas une caisse de Sécurité sociale ni par son financement (il est à 100 % par l'impôt) ni par sa composition ni par sa gouvernance.

Son objectif est de sortir les retraités de la Sécurité Sociale. Rappelons que pour Force-Ouvrière, les retraités sont des assurés à part entière, comme le reste de la population, et la « vieillesse » n'est qu'une détérioration de l'état de santé. Elle doit donc être prise en charge comme pour l'ensemble des assurés sociaux par l'Assurance maladie de la Sécurité sociale. Comme pour l'École, l'habitat inclusif est pour le gouvernement un moyen de faire des

économies. Là, c'est sur le dos des personnes âgées et en cela, c'est bien le même objectif. De quoi s'agit-il ?

Dans notre département, depuis 2018, l'Agence Régionale de Santé (qui est une déclinaison régionale de la politique de santé du gouvernement) interdit toute création d'Ehpad public et toute nouvelle place en Ehpad, bien que tous ces établissements dans notre département manquent cruellement de personnels.



Intervention de Monique Renaud pour l'UDR FO 44

Au détriment du bien être des résidents, le gouvernement promeut un habitat ne comprenant aucun personnel, consistant en la juxtaposition de logements, l'ensemble étant géré avec la bonne volonté des résidents eux-mêmes voire de leur famille.

Je veux rappeler qu'il existait jusqu'en octobre 2022, 5 domiciles collectifs sur la métropole nantaise avec 15 à 17 logements par structure et dans chacune 5 ou 6 personnels, c'est-à-dire une présence 24 h sur 24, 7 jours sur 7, susceptible d'intervenir à tout moment en fonction des besoins et chargée de la gestion de la structure. Ces 5 domiciles étaient gérés par le groupe VYV qui a considéré que ça coûtait trop cher et les a fermés.

La seule raison d'être de ce plan d'habitat inclusif, pour les retraités, est donc bien de faire des économies !

À propos du réarmement de l'École !

L'École de la République est de trop dans le paysage libéral de ce pouvoir. Tout est entrepris pour la restructurer, la liquider et la privatiser.

C'est d'abord une suite ininterrompue de contre-réformes.

La dernière en date porte le nom très communicant de « choc des savoirs ». En réalité les vrais objectifs sont à l'inverse de ceux annoncés !

Par l'instauration de groupes de niveaux flexibles en Mathématiques et en Français, le « choc des savoirs » désorganise les collèges, entraîne la suppression des dédoublements, détériore les emplois du temps et réduit, parfois supprime, des enseignements disciplinaires et des options. Au point que l'arrêté mettant en place les groupes de niveau a unanimement été rejeté au Conseil Supérieur de l'Éducation !

C'est ensuite une asphyxie progressive par le manque de moyens.

Après l'annonce en octobre dernier de la suppression de 650 postes, un décret* du gouvernement Macron-Attal-Belloubet**, en date du 22 février va entraîner une saignée sans précédent dans l'Éducation nationale :

► Une coupe de 692 millions dans le 1^{er} et 2nd degré qui se traduira par des centaines de suppressions supplémentaires de postes d'enseignants,

► 262 millions en moins pour « Vie de l'élève » dont 164 millions pour supprimer des postes de CPE, AED, AESH, médecins, infirmiers...

► 904 millions volés au budget de l'Enseignement supérieur et la recherche ! Les choix politiques sont clairs.

L'École publique va mal parce qu'elle est abandonnée par la puissance publique.

Depuis 1959, la loi Debré la vide progressivement de ses moyens. Cette année c'est encore 12 milliards de subventions publiques qui sont détournés au profit de

l'enseignement privé et cela dure depuis 63 ans !

Et ce plan d'austérité d'une violence inouïe envers l'École publique intervient au lendemain des annonces du président Macron d'envoi de 3 milliards d'armes en Ukraine et on se souvient d'une formidable augmentation, en avril dernier, du budget pluriannuel des armées : 413 milliards, une augmentation de 40 % !

Ce gouvernement ne cesse de proclamer que L'École occupe une place centrale dans le projet de « réarmement de la Nation ». De quel réarmement parlons-nous ? Soyons clairs et précis. Il ne s'agit pas ici de reconstruire l'enseignement, pourvoir les postes et les enseignants nécessaires ni de renforcer l'instruction. Le réarmement est à prendre ici au sens premier et martial. Il s'agit d'habituer la jeunesse à porter un uniforme de collégien ou de lycéen pour porter ensuite celui de militaire du Service National Universel !

Mais la résistance des personnels est bien présente. Comme ils l'ont montré en février pour refuser l'inclusion systématique, ils se préparent aujourd'hui à faire échec au « Choc des savoirs »

Ni l'École, ni ses personnels n'ont pour mission d'embrigader la jeunesse !

Jean-Paul Charraux

*donc sans passer par le parlement

**La nouvelle ministre de l'Éducation nationale est bien dans la ligne destructrice du couple Macron-Attal. Dans un article de la revue *Après-demain*, en 2016, au titre d'évocateur « Supprimer le ministère de l'Éducation nationale ? », elle affirme : « le système éducatif français doit évoluer vers plus de décentralisation territoriale et fonctionnelle »



Le gouvernement annonce vouloir faire des économies sur nos retraites

Mardi 26 mars :
manifestons pour défendre notre pouvoir d'achat

Les faits contredisent les promesses

« Dans les cinq ans qui viennent, je ne touche pas à la retraite de celles et de ceux qui sont aujourd'hui des retraités. Leur retraite sera préservée, il n'y aura pas de perte de pouvoir d'achat, c'est essentiel » : ça, c'était la promesse du candidat Emmanuel Macron en 2017.

La réalité, les faits, ce sont une inflation de 17 % depuis début 2017 (en rouge sur le graphique) et des décisions politiques de gel des pensions ou de revalorisation inférieure à l'inflation qui ont limité l'augmentation des pensions à 7,9 % depuis le début de 2017 (en bleu sur le graphique).

Toutes les personnes en retraite ont perdu au moins 9,1 % de pouvoir d'achat, plus le cumul des pertes de chacun des 84 mois qui s'élève à près de 3 mois de pension ! C'est pire pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de 25 % de la CSG en 2018 : perte de 11 % et de 4 mois de pension !

Pour les personnes en retraite, l'augmentation des prix subie est supérieure à l'inflation « officielle ».

C'est ce que révèle l'enquête « Budget de famille » de l'Insee : les dépenses incompressibles augmentent davantage pour les seniors :

► L'alimentation, qui augmente bien plus que l'inflation, représente plus de 20 % des dépenses des plus de 74 ans contre seulement 11 % chez les moins de 35 ans. En un an, l'alimentation a augmenté de 7,6 % pour les seniors.

► L'énergie du logement, qui augmente énormément, pèse 5,2 % dans la consommation des ménages et 6,2 % pour les plus de 74 ans, qui sont plus souvent « à la maison », qui ont des appartements plus grands, qui utilisent davantage gaz et fioul dont les prix ont bien plus augmenté que ceux de l'électricité.

Pour les personnes en retraite, la santé coûte de plus en plus cher, trop cher !

Les gouvernements ont la Sécurité sociale dans le collimateur. Ils ne supportent pas que tout le monde ait droit aux mêmes soins. L'idéologie libérale préfère la complémentaire qui rembourse une dépense de santé en fonction du montant de la cotisation.

Ces gouvernements :

● **assèchent les ressources de la Sécurité sociale**, notamment par une politique d'exonérations, par le transfert de la dette Covid, ...

● **réduisent le rôle de la Sécu** par les franchises médicales, les dépassements d'honoraires, ... et par le doublement du montant des franchises et participations forfaitaires, qui constitue une perte de pouvoir d'achat de 800 millions d'euros,

● **transfèrent les compétences de la Sécu aux complémentaires santé**, onéreuses et inégalitaires, par exemple le 100 % santé pour les yeux, les oreilles et les dents, ce qui augmente le tarif des complémentaires santé, de 40 % depuis 2018, de + 7,1 % en 2023 et de +20 % pour les seniors en 2024.

Maintenant et de plus en plus, pour être bien soigné, il faut pouvoir se payer une bonne complémentaire. C'est scandaleux, d'autant plus que les personnes âgées, qui dépensent plus pour leur santé, doivent cotiser plus. Beaucoup trop de retraités-es doivent renoncer à une complémentaire et, de fait, à l'accès aux soins.

► **Nous revendiquons le 100 % Sécu pour les soins et des services publics de proximité !**

Vivre en Ehpad est parfois nécessaire, malgré les scandales révélés dans le livre « Les fossoyeurs », le manque de places, la

maltraitance due au manque de personnels bien formés. Mais l'Ehpad coûte plus cher que la pension, pour la quasi-totalité des résident-es !

Les gouvernements méprisent les retraités-es en promettant et en repoussant toujours une loi « grand âge ». Maintenant, la nouvelle ministre des Solidarités Catherine Vautrin, déclare le 24 janvier 2024 « Tout ne passe pas par la loi » et le 1^{er} ministre Gabriel Attal n'en a pas parlé !

► **Nous revendiquons un grand service public de l'autonomie avec zéro reste à charge !**

Tout cela engendre une augmentation de la pauvreté des retraités-es les plus démunis.

Selon la DREES, pendant 10 ans, «seulement» 560 000 ont touché le minimum vieillesse, leur nombre augmente depuis 2017, année d'arrivée du président E. Macron, il atteint 700 000 après une augmentation de 67 000 en 2022 !

Et, en même temps, en France selon *Oxfam* : - En dix ans, le nombre de milliardaires a été multiplié par trois, leur fortune a été multipliée par quatre.

- Les quatre milliardaires français les plus riches et leurs familles ont vu leur fortune augmenter de 87 % depuis 2020. Dans le même temps, la richesse cumulée de 90 % de la population a baissé.

- Sur cette même période, les 42 milliardaires français (dont 6 femmes) ont gagné 230 milliards d'euros, autant que pour faire un chèque de 3 400 euros pour chaque Français.

- Les 1 % les plus riches détiennent 36 % du patrimoine financier total en France alors que plus de 80 % des Français ne déclarent posséder ni assurance-vie, ni actions directement.



La revalorisation des pensions de 5,3 % au 1^{er} janvier 2023 n'est pas un cadeau Il s'agit de la stricte application de l'article L.161-25 du Code de la Sécurité sociale qui revalorise chaque année la pension de base en fonction de l'inflation. Nos mobilisations du 24 octobre ont imposé le respect de la loi ! Le 26 mars prolonge le 24 octobre, sa réussite imposera la prise en compte des revendications des retraités-es.